

Article 21 du Règlement

Pourtant, sa propre fille avait reçu au cours de l'année dernière une subvention de \$3,975 pour poursuivre ses études universitaires, en sus d'une bourse de \$400. Le père, quant à lui, a empoché \$500 dans le cadre du programme d'isolation des maisons, ainsi qu'une subvention de \$800 pour transformer son système de chauffage au mazout en chauffage au gaz naturel. Sa femme, pour sa part, a reçu en allocations familiales \$683, car deux des enfants de la maison ont moins de 18 ans, en plus d'un crédit d'impôt-enfant de \$450 cette année, ce qui fait qu'elle a bénéficié en tout et pour tout de \$1,133 pour l'année.

Des voix: Nommez cette personne.

M. Parent: Les enfants font leurs études secondaires aux frais de l'État. La grave opération chirurgicale qu'a dû subir la dame et qui a nécessité un séjour de deux jours au service des soins intensifs suivis de douze autres journées d'hospitalisation n'a pas coûté un cent à cet homme. Le grand-père et la grand-mère, qui vivent dans une maisonnette sur sa propriété, reçoivent tous deux la pension du Canada et la sécurité de la vieillesse, en plus d'une subvention de \$500 fournie par les autorités provinciales aux fins de l'impôt.

La question que je me pose, madame le Président, est la suivante: que faire avec de pareilles gens qui veulent bien prendre mais ne rien donner? Oh, je sais, madame le Président: je lui dirai d'adhérer au parti conservateur.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**LA RÉINTÉGRATION D'UNE EMPLOYÉE CONDAMNÉE POUR VOL**

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, en décembre 1981, une employée des postes de Calgary a été arrêtée pour vol de courrier en vertu de l'article 314(1) du Code criminel. Elle a été suspendue et sept mois plus tard, soit le 15 juillet 1982, elle était condamnée à 30 jours de prison par un tribunal de l'Alberta, peine d'emprisonnement qu'elle a subie les fins de semaine puisqu'elle était parent unique.

Le Syndicat canadien des postiers du Canada a interjeté appel pour que cette employée réintègre ses fonctions et la cause est allée en arbitrage. L'arbitrage a eu lieu en août 1983 et au début de décembre, l'arbitre qui avait été nommée par le syndicat, a réintégré l'employée dans ses fonctions et lui a accordé \$40,000 en salaires rétroactifs. Cette somme ne représente pas que son salaire de base, mais aussi l'argent qu'elle aurait pu gagner en heures supplémentaires depuis le 15 juillet 1982, date à laquelle elle a été condamnée pour vol postal.

Madame le Président, il y a quelque chose qui ne tourne vraiment pas rond dans notre système juridique si on ne peut plus suspendre de ses fonctions un voleur notoire et s'il faut en plus l'indemniser pour le temps qu'il aurait dû passer en prison. Le crime paie, semble-t-il, lorsqu'on travaille pour les Postes.

[Français]

LES DÉSASTRES**LES INONDATIONS À RICHMOND AU QUÉBEC—ON DEMANDE DE L'AIDE**

M. Alain Tardif (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Madame le Président, hier, je me suis rendu dans ma circonscription et plus précisément à Richmond afin de prendre connaissance de l'extrême gravité de la situation. En effet, la rivière Saint-François est à nouveau sortie de son lit menaçant comme conséquence directe plusieurs dizaines de familles et tout le secteur commercial. La menace était tellement probable que l'on a évacué de nombreuses familles et une partie importante du secteur des commerçants a dû déménager son inventaire ou le déplacer. Globalement, la collectivité de Richmond a de nouveau vécu des heures de tension et de crainte absolument inqualifiables et surtout en cette période de l'année. Il y a quelques mois, le gouvernement provincial annonçait son intention de subventionner en partie le coût des travaux d'endiguement. Bien que le gouvernement provincial ne nous ait communiqué le dossier que la semaine dernière, il m'apparaît impératif et extrêmement important et urgent que notre gouvernement prenne la décision de libérer les fonds appropriés pour corriger et solutionner sans délai ce problème d'inondations qui a causé à ce jour plusieurs millions de dollars de dommages. Nous éviterons ainsi que la collectivité de Richmond ne soit l'innocente victime de la négligence grossière du gouvernement provincial qui aurait pu et aurait dû nous livrer le dossier complet, il y a plusieurs mois.

* * *

● (1410)

[Traduction]

L'EMPLOI**LA PÉNURIE DE PROGRAMMES DE FORMATION POUR LES CHÔMEURS D'ÂGE MOYEN**

M. Girve Fretz (Érié): Ce fut un moment très pénible pour moi que d'assister à la parade de promesses qu'on a fait défiler dans le discours du trône, madame le Président. Je ne peux imaginer comment un gouvernement, surtout un gouvernement à court d'idées et abattu, pourrait réaliser avant les élections un programme aussi ambitieux. En effet, on a songé à tout et à tous. Presque chaque groupe a fait l'objet d'une promesse. Mais un groupe de citoyens a été oublié. Ce sont les chômeurs de plus de 50 ans. A-t-on prévu pour eux des programmes de recyclage?

Le ministère à la Jeunesse n'y peut rien pas plus que le Bureau des pensions. Ce type de chômeurs est dans un cul-de-sac, trop jeune pour prendre leur retraite, trop vieux pour entreprendre une autre carrière. Cela vaut notamment pour les cadres qui ont passé leur vie active dans une entreprise et qui du jour au lendemain, se retrouvent dehors, remplacés par un plus jeune.

Il serait temps de prendre les moyens nécessaires pour atténuer la pénible situation des chômeurs d'âge moyen. Par l'intermédiaire des bureaux de la Main-d'œuvre on devrait organiser des cours avancés de recyclage. On pourrait peut-être favoriser le retour à l'université ou au collège. On devrait s'assurer au moins que les projets RELAIS et autres programmes du genre donnent priorité à ce type de chômeurs mais la